

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 mai 2021

L'an deux mille vingt, le mardi dix huit mai à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni par mesures exceptionnelles liées au COVID-19 à la Maison des Fêtes et de la Culture, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire**.

Etaient présents :

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, CONCHERI Sarah, DEBESSAT Véronique, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, GENAY Jacqueline, GUTH Michel, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, LARDIN Francis, LEMOINE Michaël, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, MEYER Marc, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, SASSETTI Evelyne, SAUVANET-ARCHENT William, VAUTRIN Frédéric.

Avaient donné procuration :

Monsieur Teddy DELBE avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER, Madame Nadia DORE avait donné procuration à Monsieur Michel GUTH, Monsieur Xavier DUCRET avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET, Madame Corinne MAUSOLEO avait donné procuration à Madame Evelyne SASSETTI, Monsieur Bertrand DANIEL avait donné procuration à Monsieur Christian PILLER, Madame Laëtitia SCHLEGEL avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET.

Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur Olivier MARTET débute la séance du Conseil Municipal par la présentation de Madame Eva BAUDOT, recrutée le 03 mai dernier sur le poste de cheffe de projet Petites Villes de Demain.

Monsieur le Maire fait ensuite présentation aux membres du Conseil Municipal de la démarche et méthodologie d'élaboration du projet de territoire de la CC3M. Après présentation, les membres du Conseil Municipal sont unanimes sur la qualité du travail et la cohérence des analyses qui reflètent parfaitement les enjeux du territoire.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet tout d'abord à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du mardi 30 mars 2021.

Le compte rendu est approuvé à 22 voix pour (5 abstentions).

01. EMEA – Convention de location d'instrument

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention entre la Commune et la Maison des Jeunes et de la Culture de Toul pour la location d'un Marimba. Cette location est consentie du 17 au 26 juillet prochain pour un montant de 150 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de prêt d'un Marimba avec la MJC de Toul.

02. Finances – Admissions en non valeur

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur deux demandes d'admission en non-valeur présentées par le Comptable public pour un montant de 20,53 euros et 27,60 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité les membres du Conseil Municipal admettent en non valeur les deux créances présentées.

03. Médiathèque – Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques 2021

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à déposer une demande d'aide exceptionnelle auprès du Centre National du Livre (CNL) afin de financer l'acquisition de livres à hauteur de 30% en 2021.

Cette demande s'inscrit dans le cadre du plan de relance du gouvernement qui a confié au CNL la mise en œuvre du volet de soutien aux achats de livres par les bibliothèques. La subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques, maillon essentiel du commerce culturel dans les territoires.

Monsieur le Maire propose également de porter le budget d'acquisition de livres en 2021 à 6 000 € soit une subvention espérée de 1 800 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à augmenter le budget d'acquisition de livres pour le porter à 6 000 euros au lieu de 5 000 initialement prévus au budget prévisionnel 2021.

04. CC3M – Transfert de compétences PLU

Vu l'article 5 de la LOI n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire disposant que :

"Pour l'année 2021, par dérogation aux deux premiers alinéas du II de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, le délai dans lequel au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population peuvent s'opposer au transfert à la communauté de communes ou à la communauté d'agglomération de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en

tenant lieu ou de carte communale court du 1er octobre 2020 au 30 juin 2021."

Ainsi, aux termes de cet article les délibérations adoptées entre le 1er Octobre 2020 et le 30 Juin 2021 permettent bien de faire obstacle au transfert des PLU vers les intercommunalités.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de s'opposer à ce transfert au 1^{er} juillet 2021.

Il est précisé qu'une réflexion est en cours avec l'intercommunalité pour une prise de compétences ultérieure.

Après explications, les membres du Conseil Municipal s'opposent au transfert de la compétence du PLUI pour le moment à 23 voix pour et 4 abstentions.

Monsieur Christian PILLER pose la question des arguments en faveur de cette opposition au transfert. Monsieur le maire lui répond que d'une part, la Communauté de Communes ne dispose pas des ressources nécessaires actuellement pour faire face à cette prise de compétences et d'autre part, le pacte de gouvernance n'étant pas finalisé, ce transfert serait prématuré. Il précise par ailleurs que s'il avait participé aux précédents Conseils Communautaires il aurait compris qu'il est nécessaire de différer cette prise de compétence.

05. SPL X DEMAT – Répartition du capital social

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et de l'autoriser à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent la nouvelle répartition du capital social de la SPL Xdémat.

06. Contrats de Territoires Solidaires – Soutien aux communes fragiles

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Département de Meurthe et Moselle au titre des Contrats de Territoires Solidaires – soutien aux communes fragiles.

Cette demande concerne l'investissement dans l'installation d'un sol amortissant pour l'aire de jeux à proximité du terrain d'entraînement rue de la Gare.

La dépense prévisionnelle s'élèverait à 12 115,00 euros HT.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de Meurthe et Moselle pour l'investissement d'un sol amortissant de l'aire de jeux près de la rue de la gare.

07. Vie associative – Subventions 2021

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur les subventions proposées aux associations pour l'exercice 2021. Michel GUTH précise que la commune n'a pas fait le choix de diminuer le montant des subventions malgré une activité associative réduite du fait de la crise sanitaire.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à verser les subventions proposées, à 25 voix pour, une abstention et Monsieur PILLER ne prend pas part au vote.

08. Informations et questions diverses

✓ **Informations :**

Monsieur Hervé LAHEURTE fait lecture du protocole d'accord signé avec le Crédit Mutuel dans le cadre de la procédure amiable de renégociation des emprunts.

Monsieur le Maire souligne le caractère honorable de l'issue de ce dossier.

✓ **Animations :**

- Ateliers calligraphie complets à la médiathèque les 22 et 29 mai.
- Promenade contée sur le site de l'entre deux eaux le 5 juin.
- Présence en résidence d'artistes de la Compagnie Brouniac du 7 au 11 juin, représentation le 9 juin à 16h30 sur le parvis de la médiathèque.
- La tenue de la fête du Jeux prévue le 12 juin est toujours en attente des instructions de la phase 2 du déconfinement.
- Course de 24h solidaire les 22 et 23 mai, tous les dons des commerçants et artisans locaux iront à l'association ASHJA.
- Le 23 mai la marche « A vos baskets » sera associée à la course solidaire.
- Le 27 juin prochaine édition de « A vos baskets ».

Monsieur le Maire remercie également l'association de commerçants et artisans de Blainville-Damelevières « la Passerelle » pour leur travail et leur implication notamment à l'occasion du nettoyage éco citoyen du 16 mai dernier. Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil Municipal qu'en partenariat avec cette association un chéquier avec des bons d'achats a été élaboré et sera distribué avec le prochain blainvillois.

- Le voyage des aînés est confirmé pour le 9 juin au parc de sainte Croix, des places sont encore disponibles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures et 34 minutes.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

Le Maire

Olivier MARTET

le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the end, enclosed within a faint oval shape.

Olivier MARTET

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 19/05/2021 à 15:03:43
Référence : be2ae4335d3354362bdeb3f9f521d4f7f861f307